

CSE 18 – L'éducation au développement durable (EDD)

En **1977** : naissance de l'éducation à l'environnement en France pour « l'observation, la compréhension et la responsabilité à l'égard de l'environnement ».

En **2004** : charte de l'environnement (loi constitutionnelle), souligne dans son article 8 « l'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et des devoirs définis par la présente charte ».

En **2013** : loi de Refondation de l'école, fait de l'EDD une des missions de l'école, inscrite dans le code de l'éducation.

En **2015** : circulaire pour le déploiement de l'EDD dans l'ensemble des écoles du territoire dans la période 2015-2018.

Environnement : c'est l'ensemble à un instant T des aspects physiques, chimiques, biologiques, et des facteurs sociaux et économiques pouvant avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les êtres vivants et les activités humaines.

Développement durable : développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

L'éducation au développement durable transmet des valeurs (solidarité, responsabilité, engagement, respect).

Il y a 3 piliers au développement durable :

- Economiquement viable pour satisfaire les besoins d'une génération,
- Socialement équitable, pour que chaque société y trouve son compte,
- Ecologiquement reproductible, pour que la planète soit respectée.

L'EDD a 3 perspectives :

- **Dimension spatiale et temporelle** : où sommes-nous et quand sommes-nous ?
- **Analyse scientifique** : que se passe-t-il ?
- **Une citoyenneté** : que puis-je faire à mon échelle ?

A l'école primaire, l'EDD donne la priorité à l'éducation environnemental au sens large. Dans les programmes de 2015, l'EDD ne figure en tant que tel qu'au cycle 3, mais on peut l'aborder dès le cycle 1.

L'objectif en **fin de CM2** est d'avoir fait une **approche du concept de développement durable**, en s'appuyant sur les enseignements disciplinaires (histoire, géographie, sciences, arts visuels, EMC etc).

Les élèves commencent une **réflexion personnelle**, ils se forment un avis sur les idées reçues et ils comprennent l'intérêt des gestes citoyens pour l'environnement (exemple de thèmes : biodiversité, évolution des paysages, gestion des déchets).

En 2013, le **label E3D** (école en démarche globale de développement durable) est créé. Il est obtenu suivant l'ampleur des projets liés à l'EDD selon 4 modalités : les enseignements (vu en classe), la vie scolaire (ce qui est fait en récré, dans les couloirs), la gestion et la maintenance de la structure (tout et qu'on fait pour l'école et les bâtiments) et l'ouverture sur l'extérieur et le partenariat (en lien avec les éducations transversales : éducation artistique et culturelle / éducation à la santé, à la responsabilité, au développement et à la solidarité internationale, aux médias).

Comment mettre en œuvre l'EDD à l'école ?

- Par les projets d'école ou PEDT,
- Du bio à la cantine,
- Une lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Zéro pesticide dans l'établissement,
- Semaine pour le climat,
- Coins nature (espaces dans l'école avec des espèces animales ou végétales : jardins, marre pédagogique, nichoir à oiseau etc) : cela permet de créer du lien entre l'élève et la nature,
- Sorties scolaires en nature,
- Diffusion des actions et des projets (sur internet, dans la presse) etc.

Comment évaluer l'EDD ? 2 modalités :

- **Evaluer ce qui a été fait** : on analyse une production terminée (potager pour la classe / une affiche sur le recyclage),
- **Evaluer sur ce qui a été appris** : on vérifie l'appropriation de concepts et l'intégration de compétences (situation de métacognition : qu'as-tu appris ? Comment penses-tu t'en servir ?). On procède par auto-évaluation ou co-évaluation.

Plusieurs types de référents :

- Comités académiques d'éducation au DD, dirigés par les recteurs, pour définir la politique menée à l'échelle de l'académie,
- Coordonnateurs académiques d'EDD : inspecteurs académiques pédagogiques qui impulsent les projets,
- Enseignant référent EDD (un par école).

Les interventions extérieures et les partenariats :

- Former les élèves à une démarche scientifique et prospective pour une réflexion lucide et éclairée,
- Leur faire prendre conscience des responsabilités collectives et individuelles,
- Inculquer aux élèves la solidarité entre les territoires et les générations.

Dans le S4C, l'EDD peut être mis dans 2 domaines :

- Domaine 3 « la formation de la personne et du citoyen » : attitude de responsabilité face à l'environnement,
- Domaine 5 « les représentations du monde et l'activité humaine » : EDD permet de connaître l'impact sur l'environnement de nos activités.

Le professeur des écoles peut amener l'EDD avec plusieurs dispositifs / projets :

- Fondation « **La main à la pâte** » : elle fait des projets pluridisciplinaires,
- **ASTEP** (accompagnement en sciences et technologies à l'école primaire) : enseignant secondé par un scientifique pour concevoir et conduire des séances avec une démarche d'investigation,
- « **Nettoyons la nature** » : projet du mouvement Edouard Leclerc. Grande opération de nettoyage de la nature, chaque année fin septembre qui dure 3 jours.
- « **Jardinons à l'école** » : projet du GNIS (groupement national interprofessionnel des semences et plants) pour mettre le jardinage au service de la pédagogie,
- « **L'appel des enfants pour l'environnement** » : projet de WWF. Un guide enseignant et un carnet découverte, rédigé avec le Ministère de l'EN sont mis à disposition pour inviter les enseignants et les élèves à réfléchir à l'empreinte laissée sur la planète par leur mode de vie et de consommation.

@maitresse.jero

5 juin : journée mondiale de l'environnement.